



PRESENTATION ALAE ELEMENTAIRE ET TARIFS 2019/2020

Cet Accueil de Loisirs est une structure éducative habilitée pour accueillir de manière habituelle et collective des enfants pour des activités de loisirs. Cette habilitation est accordée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Elle est soumise à certaines conditions :

- ✓ La présence d'un projet éducatif (objectifs, modalités de fonctionnement...);
- ✓ La présence d'une équipe d'animation qualifiée (directeur, directeur adjoint et animateurs);
- ✓ Le respect d'un taux d'encadrement : 1 animateur pour 10 enfants en maternelle, 1 animateur pour 18 enfants en élémentaire ;
- ✓ La présence d'un projet pédagogique élaboré par l'équipe de l'ALAE.

Ses 4 grandes missions :

- ✓ Assurer la continuité entre les heures et les jours d'ouverture scolaire et les heures et les jours de loisirs des enfants.
- ✓ Développer des activités en ayant le souci de les inscrire dans la réalité locale : prise en compte des conditions et mode de vie des parents, de la vie associative locale.
- ✓ Rechercher une cohérence dans l'intervention éducative des différents acteurs en définissant les rôles.
- ✓ S'appliquer à être complémentaire dans les activités proposées tout en prenant en compte les rythmes de vie des enfants.

Les différents temps d'accueil :

- L'accueil du matin de 7 h 30 à 8 h 50 h, lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi :
 - *Permettre aux enfants de vivre une bonne transition entre la maison et l'école en respectant leurs rythmes et leurs besoins.*
 - ✓ Une ou des salles sont aménagées : l'enfant y est accueilli et peut, s'il le souhaite, pratiquer des activités calmes, bibliothèque, ludothèque, avec mise à disposition de matériel divers.
 - ✓ L'attitude des animateurs doit être en accord avec les objectifs de ce moment : accueillants et disponibles, ils accompagnent l'enfant dès son arrivée.
- L'accueil du midi de 12 h à 14h, lundi, mardi, jeudi, vendredi :
 - *Permettre aux enfants de prendre leur repas dans de bonnes conditions de confort et d'hygiène ;*
 - *Permettre aux enfants de pratiquer des activités de loisirs.*

Cela suppose la présence d'animateurs qualifiés à qui revient la mission de mettre en place les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Le travail va donc être orienté vers :

- ✓ Des conditions de repas confortables ;
 - ✓ La participation des enfants (apprendre à manger dans le calme, respecter le matériel et les autres, s'impliquer dans la mise en place et le rangement...);
 - ✓ L'apprentissage de l'hygiène ;
 - ✓ L'alimentation (goûter à tout, respecter la nourriture, connaître les aliments...);
 - ✓ Des activités de loisirs variées et de qualité ;
 - ✓ La libre participation des enfants à ces activités.
- L'accueil du soir : le lundi, vendredi de 16 h30 à 18 h 30, le mardi, jeudi de 16h à 18h30
 - *Favoriser un espace de loisirs adapté au rythme de l'enfant après une journée d'école*
 - *Permettre l'établissement d'un dialogue avec les parents.*

Les enfants seront orientés soit vers des jeux d'extérieur, avec la mise à disposition de matériel ou sur pôles d'activités aménagées telles que les jeux de société, activités manuelles ponctuelles, qui permettent le départ échelonné des enfants. etc.



• **Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**

La commune de Pompertuzat a souhaité intégrer des temps d'activités périscolaires en prolongement du service public de l'éducation et a laissé la gestion et l'organisation de ceux-ci, à l'association Parenthèse.

Ces activités gratuites doivent permettre de répondre aux besoins identifiés des enfants et peuvent s'appuyer sur les principales ressources du territoire concerné. Elles visent à favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives et aux loisirs éducatifs.

Elles se dérouleront les mardis et jeudis soir de 16h à 17h30.

Elles seront encadrées par des personnes bénévoles de la commune ou par des animateurs de l'association Parenthèse. L'inscription des enfants se fera auprès des directrices de l'ALAE (le document précisant les modalités d'inscription, avec le tableau des différentes activités proposées ainsi que les horaires, lieux et cycles sera distribué ultérieurement dans le cartable de votre enfant).

Les enfants inscrits au TAP ne pourront être récupérés par les familles qu'à partir de 17h30 et sur le lieu prévu.

Les enfants non récupérés seront amenés à l'ALAE.

Les enfants qui ne souhaitent pas s'inscrire sur des TAP seront pris en charge à partir de 16h par les animateurs de l'ALAE.

Le financement :

Le fonctionnement de l'ALAE est financé par :

- ✓ la Mairie de Pompertuzat, sous la forme d'une subvention annuelle ;
- ✓ la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne, sous la forme de prestations de service ;
- ✓ les familles, sous la forme d'une facture pour l'année scolaire, adressée au mois d'octobre.

Pour des raisons d'organisation et d'espaces restreints sur l'école,

A partir du lundi 4 novembre 2019, l'accueil du soir élémentaire se déroulera

à la salle Félix Verdun (en face la mairie),

le lundi, mardi et jeudi.

Le vendredi, il s'effectuera dans les locaux de l'école.

Tarif forfait annuel 2019/2020

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial et de la fréquentation de l'enfant :

Votre enfant fréquente l'ALAE au moins deux accueils par jour parmi les lundi/mardi/jeudi/vendredi	QF jusqu'à 548€	QF 549€ à 909€	QF de 910€ à 1199€	QF à partir de 1200€
1 jour par semaine	39.90 €	46.80 €	53.60 €	59.40 €
2 jours par semaine	80.40 €	93.50 €	106.60 €	118.20 €
3 jours par semaine	120.30 €	140.20 €	159.60 €	177.50 €
4 jours par semaine	160.70 €	186.90	212.70 €	236.30 €
 <i>A titre indicatif :</i> → Si votre enfant est présent 3h par jour (ex : 1h le matin, 2h entre 12h/14h), vous payez à l'heure :	0,37 €	0,43 €	0,49 €	0,54 €

Votre enfant fréquente l'ALAE un seul accueil par jour parmi les lundi/mardi/jeudi/vendredi	QF jusqu'à 548€	QF 549€ à 909€	QF de 910€ à 1199€	QF à partir de 1200€
1 jour par semaine	28.90 €	35.20 €	41 €	47.30 €
2 jours par semaine	57.80 €	70.40 €	81.90 €	94.50 €
3 jours par semaine	86.70 €	105.00 €	122.40 €	141.80 €
4 jours par semaine	115.50€	139.70 €	163.30 €	189.00 €
 <i>A titre indicatif :</i> → Si votre enfant est présent 2h par jour (ex : 2h entre 12h/14h), vous payez à l'heure :	0,40€	0,48 €	0,56 €	0,65 €

Votre enfant fréquente l'ALAE, le mercredi matin	QF jusqu'à 548€	QF 549€ à 909€	QF de 910€ à 1199€	QF à partir de 1200€
Le mercredi	28.90 €	35.20 €	41 €	47.30 €
 <i>A titre indicatif :</i> → Si votre enfant est présent 1h par jour (ex : 1h le matin), vous payez à l'heure :	0,80 €	0,97 €	1.13 €	1.31 €